

TAXE D'APPRENTISSAGE 2025

Le versement aux MFR du « solde 13% » se fait via SOLTEA (plateforme de la Caisse des Dépôts) qui sera accessible à partir de mai 2025

1. Soutenez la formation des jeunes en attribuant le solde de votre taxe d'apprentissage à la MFR de Montbozon

Madame, Monsieur,

Votre entreprise va prochainement choisir l'affectation du solde de sa taxe d'apprentissage. En attribuant ce solde à la MFR de Montbozon, vous contribuez directement à la formation et à l'accompagnement des jeunes vers leur avenir professionnel.

Grâce à votre soutien, nous pourrons investir dans du matériel pédagogique, des ressources et des équipements essentiels pour garantir un enseignement de qualité, en phase avec les exigences du monde professionnel

2. Vous souhaitez nous en faire bénéficier ? C'est très simple !

Dans un premier temps, exprimez votre souhait de nous en faire don en remplissant le bon ci-joint.

Puis, dans un deuxième temps, La plateforme numérique SOLTEA <https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/> mise en place par la Caisse des Dépôts et Consignations vous permet de réaliser votre dépôt en ligne à compter de mai 2025 (*nous reviendrons vers vous pour vous communiquer les dates exactes*).

Notre numéro de SIRET est le : 778 524 785 000 12

Nous vous en remercions vivement,
Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

La direction

MFR MONTBOZON

Formation par l'alternance

4^{ème} et 3^{ème} de l'Enseignement Agricole • BAC PRO CGEA • BAC PRO Agroéquipement • CAP et BAC PRO Maintenance des Matériels Agricoles ou de Construction et de Manutention • CAP Conduite d'Engins de Travaux Publics et de Carrières

6 Rue du Bressot • 70230 MONTBOZON • 03 84 92 31 83 • mfr.montbozon@mfr.asso.fr • www.mfr-montbozon.fr
N° siret : 778.524.785.00012